

STAGIAIRES SOLIDAIRES

Second degré - Mai

CONTRE LA LOI TRAVAIL, ON NE LÂCHE RIEN!

Depuis deux mois de mobilisation, la lutte contre la loi Travail ne faiblit pas. Des centaines de milliers de personnes participent aux nombreuses initiatives unitaires : grèves, manifestations, blocages, Nuits Debout dans toute la France...

L'opposition majoritaire des salarié-es contre cette loi qui détruit nos droits reste intacte. Pour autant, le gouvernement refuse d'entendre les revendications et multiplie les provocations et les répressions pour passer en force avec l'utilisation annoncée le 10 mai de l'article 49-3 à l'Assemblée nationale !

Pour l'instant, ce projet de loi vise le secteur privé mais la fonction publique est dans la ligne de mire. Et nombreux-ses sont nos collègues de l'Education nationale ayant des contrats de droit privé. Ce sont aussi les conditions de travail de nos élèves qui vont considérablement se durcir avec ce projet de loi.

Les organisations syndicales, dont Solidaires, appellent le 26 mai et le 14 juin à des grèves, manifestations et actions.

Soyons nombreux/ses à y participer!

TITULARISATION, COMMISSION DE RENOUVELLEMENT, TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

La fin de l'année approche et avec elle, les résultats de titularisation des enseignant-e-s stagiaires. Si votre année de stage ne s'est pas très bien passée, vous êtes susceptible d'être convoqué-e devant un jury « Examen de qualification Professionnelle » qui évaluera si vous devez être titularisé-e ou renouvelée ou, dans de rares cas, licencié-e. Afin de faire face

à cet entretien après une année déjà éprouvante, il convient de contre-attaquer dès maintenant en nous contactant au plus vite et en consultant le kit de survie des enseignant-e-s stagiaires convoqué-e-s au jury de titularisation disponible ici <http://www.sudeducation93.org/Enseignant-e-s-stagiaires-2nd.html>

VOS DROITS SYNDICAUX : QUELQUES RAPPELS

Comme n'importe quel-le enseignant-e,

- vous avez le droit de faire grève.
- vous avez le droit de participer aux heures d'information syndicale.

- vous avez le droit à 12 jours de formation syndicale par an.

L'exercice de ces droits ne menace pas votre titularisation.

EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER



[Brochure stagiaire 2nd degré](#)

<http://www.sudeducriteil.org/>

01 43 77 33 59// 01 55 84 41 26
contact@sudeducriteil.org
contact93@sudeducriteil.org